

Bruxelles, le 4 juin 2013

**Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement
secondaire organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles**

Pour information :

**Au Service de Conseil et de Soutien pédagogiques,
Aux Préfet(e)s coordonnateur(trice)s de zone(s).**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale
de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Votre correspondant:

Fabrizio Primerano, chargé de mission
Cellule pédagogique

Téléphone : 02/690.80.43

E-mail : fabrizio.primerano@cfwb.be
ou PEDAGOGIE@cfwb.be

VOTRE LETTRE DU

VOS REFERENCES

NOS REFERENCES

ANNEXES

II/DL/FP/CG/704.2/2013/11

1

OBJET : de la tenue des Conseils de classe de délibération.

Madame la Préfète des Études, Monsieur le Préfet des Études,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

À l'approche de cette période cruciale tant pour les équipes pédagogiques que pour les élèves, il nous est apparu utile de revenir sur quelques aspects réglementaires régissant la tenue des Conseils de classe de délibération mais aussi de vous livrer quelques recommandations méthodologiques et pédagogiques qui, nous l'espérons, vous permettront une prise de décision à la fois sereine et équitable.

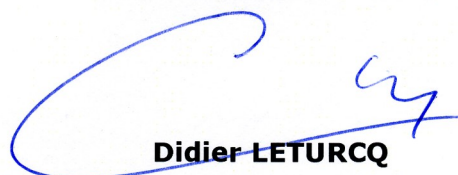
Ces considérations sont reprises dans un document annexé à la présente.

Pour une bonne compréhension de celles-ci par tous les « décideurs concernés », nous vous invitons à réunir vos enseignant(e)s afin de les leur proposer et expliciter.

Par ailleurs, la Cellule pédagogique du Service général se tient à votre disposition pour tout complément d'information (coordonnées reprises ci-dessus).

En vous remerciant,

Le Directeur général adjoint,



Didier LETURCQ

